



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 décembre 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Michaël THOMAS), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL (pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL), Mme Marie BOELLE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à M. Jacques BELLIER), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean François PEUMERY), M. Edmond GRONDIN (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à M. Hervé FLEURY), M. Roland de HEAULME, M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. OLIVIER COLLO

Date de convocation : 30 novembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 30 novembre 2010

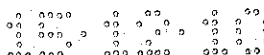
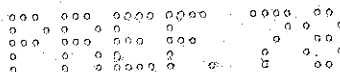
Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

N° de l'ordre du jour :

2010.12.01 : Avis sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris

- M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**



Considérant

Vu la Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment le III de l'article 3,

Vue le Décret n° 2010-1133 du 28 septembre 2010 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu la loi n° 2006-438 du 14 avril 2006 relative au fonctionnement du Syndicat des transports d'Île de France,

Considérant le discours du Président de la République sur le Grand Paris, du 29 avril 2009,

Considérant l'avis rendu par Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le Comité d'évaluation de l'Opération Campus, concernant le lancement du projet du campus de Saclay porté par 21 établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche du Plateau,

Considérant l'étude d'impact établie en application de l'article 8 de la Loi Organique n°2009-403 du 15 avril 2009, relative à l'application des articles 34-1 et 44 de la Constitution,

Considérant la motion votée le 16 décembre 2008 par le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc, relative au projet d'opération d'intérêt national (OIN) Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines,

Considérant la lettre du Président de la Commission nationale du débat public au Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en date du 27 août 2010.

Considérant que le débat sur le réseau public du Grand Paris a commencé,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

1) souligne l'ambition des projets du Grand Paris portant la Région Capitale au statut de Ville-monde en s'appuyant sur un système de transport puissant ;

2) confirme son adhésion :

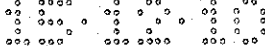
- au projet de développement économique et urbain ambitieux de la région Île-de-France, s'inscrivant pleinement dans les principes du développement durable,
- à la création d'un réseau de transport public de voyageurs unissant les zones les plus attractives de la capitale et de la région Île-de-France,
- au développement, dans le cadre d'une Opération d'Intérêt National, d'un pôle de développement scientifique et technologique de rayonnement international sur le Plateau de Saclay et concernant particulièrement le territoire de Versailles Grand Parc ;

3) souligne la force de son projet de territoire et sa complémentarité avec les objectifs portés par le projet de réseau de transports public du Grand Paris :

Le projet de territoire défini par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, porte, en effet, des objectifs indissociables de l'ambition commune du Grand Paris, de son réseau de transport public et de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay :

- un pôle historique, culturel, touristique majeur au sein de la Région Capitale,
- un développement économique équilibré qui s'appuie sur des activités conjointes de recherche, d'industrie de pointe, de tourisme, d'agriculture, que sur les seuls pôles de compétitivité (Le Vivant et la Ville, Mov'eo, System@tic),
- l'amélioration des déplacements et la desserte des grands pôles de développement économique et urbain,
- la protection des espaces naturels et agricoles et l'amélioration du cadre de vie.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc entend s'associer pleinement à la définition et à la mise en œuvre des objectifs



du réseau de transport public du Grand Paris et de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay ;

4) considère que le succès de la réalisation de toutes les lignes prévues et notamment la deuxième boucle à l'ouest de Paris repose sur les conditions suivantes :

- une pleine association des collectivités locales du territoire à la définition du projet et à sa mise en œuvre,
- un renforcement des interconnexions avec les axes de transports existants,
- la préservation et la mise en valeur des terres agricoles et des espaces naturels du Plateau de Saclay et de la Vallée de la Bièvre,
- un développement ambitieux et équilibré de tous les pôles du périmètre de l'Opération d'Intérêt National, structurant le sud-ouest de la Région Capitale ;

5) se positionne pour un arrêt du réseau de transport public du Grand Paris à la Gare de Versailles-Matelots au regard des éléments suivants :

- la possibilité de réalisation d'un pôle multimodal complet totalement connecté au réseau de transports structurant (liaison vers la Défense, Paris, Dreux, Chartres et La Verrière, connexion avec les RER C et la tangentielle sud), et notamment à la Tangentielle ouest, axe structurant et drainant le Département des Yvelines du nord au sud,
- la réalisation d'un grand parking de dissuasion répondant aux enjeux actuels de desserte de Versailles, de Saint-Cyr-l'École ou de Fontenay-le-Fleury mais également aux projets de développement urbain se situant majoritairement à l'ouest de Versailles,
- la présence d'emprises importantes à proximité immédiate pour des équipements culturels ou de loisirs majeurs sur Matelots-Mortemets et pour des projets d'urbanisation mixte : caserne Pion, caserne Renard, Satory, ...
- la desserte du site de Satory, pôle de l'Opération d'Intérêt National de Paris - Saclay, via un système de transport hectométrique,
- un nouvel accès, connecté aux grands aéroports et au réseau TGV, pour le Château et son parc qui attirent plus de 10 millions de visiteurs chaque année,
- le doublement de la RD7 et la création d'un site propre en parallèle de la RD11 au nord de Saint-Cyr-l'École, pour les transports en commun routier permettant de drainer le nord de la Plaine de Versailles et les communes attenantes (Fontenay-le-Fleury, Bailly, Rocquencourt, ...), facilitant ainsi le rabattement vers le site des Matelots,
- la prolongation du RER C de la Vallée de la Bièvre jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines avec nouvel arrêt aux Matelots améliorant la desserte du secteur de Versailles à Massy,
- la création d'une liaison rapide entre la gare des Matelots et le cœur de Versailles, site majeur d'Île-de-France ;

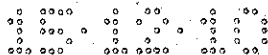
6) attire l'attention sur l'importance de prendre en considération le caractère limité des capacités financières des collectivités locales pour l'ensemble des projets de transport,

7) demande à ce que l'amélioration et le développement du réseau existant (notamment RER B et C) soient clairement affichés dans le dossier du projet de réseau de transport public du Grand Paris puisque cela doit permettre de :

- répondre aux besoins de déplacements à court terme,
- assurer un maillage cohérent, raccordé au projet de double boucle, garantissant ainsi son optimisation.

8) appuie la demande de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la création d'un arrêt supplémentaire sur la boucle « verte » à Saint-Quentin Est :

Le secteur de Saint-Quentin Est a été identifié comme zone de développement par l'Etablissement public de Paris - Saclay au même titre que le site de Satory à Versailles. La création d'une gare sur ce site doit permettre :



- de desservir les pôles économiques actuels de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- de répondre aux enjeux de développement du cluster scientifique et technologique de Paris - Saclay,
- d'assurer une complémentarité de desserte avec le site des Matelots situé à Versailles ;

9) demande à ce qu'une interconnexion des réseaux existants et futur soit créée sur la ligne « rouge » :

Actuellement, la ligne N du transilien reliant Rambouillet, Dreux et Mantes-la-Jolie à la gare de Paris-Montparnasse (140.000 montées/jour) draine le département des Yvelines pour rejoindre le cœur de Paris. La création d'une nouvelle gare sur la ligne « rouge » à l'intersection de la ligne N doit permettre :

- de faciliter les déplacements grande couronne / petite couronne,
- d'irriguer l'ouest parisien tout en désengorgeant le centre de Paris ;

10) s'agissant de la protection des espaces naturels et agricoles :

- demande à ce que le réseau de transport public passe en souterrain entre les arrêts prévus sur Versailles et Saclay, afin de préserver la qualité paysagère du Plateau de Saclay, secteur faisant par ailleurs l'objet d'un classement futur en zone naturelle, agricole et forestière.

En conclusion, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

- donne un avis favorable au projet de réseau de transport public du Grand Paris et plus particulièrement au tracé de la ligne « verte » ;
- demande cependant à ce que les remarques formulées soient prises en compte afin que ce projet soit en adéquation avec les développements projetés par les territoires et notamment celui de Versailles Grand Parc et de ses communes adhérentes.

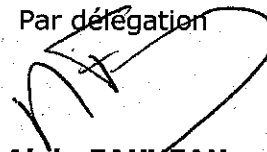
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 45

Suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président
Par déléation



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

